



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Indian Ocean Tuna Commission
Commission des Thons de l'Océan Indien

Rapport et documentation de la

3^{ème} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL (GT) SUR UN SYSTÈME DE DOCUMENTATION DES CAPTURES (CDS)

Nairobi, Kenya

10-11 février 2020



La réunion du GTCDS de la CTOI a bénéficié du soutien financier des organisations suivantes :



Informations contextuelles et préparation de ce document

Les Évaluations des performances (2009 et 2015) de la Commission des Thons de l’Océan Indien (CTOI) contenaient des recommandations visant à ce que la CTOI développe un système de Suivi, de Contrôle et de Surveillance (SCS) exhaustif, y compris un Système de documentation des captures (CDS), et plus précisément :

- i. La CTOI devrait développer un système complet de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) par le biais de la mise en œuvre de mesures déjà en vigueur et au travers de l’adoption de nouvelles mesures et d’outils tels qu’un possible mécanisme régional d’observateurs embarqués, un éventuel système de documentation des captures ainsi qu’un possible système d’arraisonnement et d’inspection. *Recommandation 51, Rapport du Comité d’Évaluation des Performances de la CTOI Janvier 2009. Commission des Thons de l’Océan Indien. 55 pp*
- ii. La CTOI devrait continuer à développer un système SCS complet à travers la mise en œuvre des mesures déjà en vigueur et par l’adoption de nouvelles mesures et d’outils tels qu’un éventuel système de documentation des captures, en tenant compte du processus actuellement en cours au sein de la FAO. *Paragraphe 149 (a), IOTC–2016–PRIOTC02–R[F]: 86 pp*

Ces recommandations ont été adoptées par la Commission et ont servi de base à une évaluation approfondie du développement d’un CDS électroniques (e-CDS) pour la CTOI. Les résultats de cette évaluation ont été présentés à un atelier tenu à Maputo, au Mozambique, le 12 février 2019. Cet atelier a recommandé de mettre en place un Groupe de travail chargé d’orienter le développement d’un CDS. Cette recommandation a par la suite été approuvée par la deuxième réunion du Groupe de Travail sur la Mise en Œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion (GTMOMCG02), le Comité d’Application (CdA16) et la Commission (S23).

Les organisateurs de la réunion étaient M. Gerard Domingue et M. Florian Giroux. À la demande des participants du Groupe de travail sur un système de documentation des captures (GTCDS), qui n’ont pas été en mesure d’élire un président au cours de la réunion, la réunion a été présidée par le Secrétaire exécutif de la CTOI, Dr Chris O’Brien.

Le présent rapport inclut un compte-rendu de la réunion et de ses conclusions, tel que convenu par les membres du GTCDS.

Distribution :

Participants à la réunion

CPC de la CTOI

Présidente de la CTOI

Présidente du Comité d’Application de la CTOI

Président du Comité Scientifique de la CTOI

Acronymes utilisés

BET	Thon obèse
CCAMLR	Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique
CCSBT	Commission pour la conservation du thon rouge du Sud
CDS	Système de documentation des captures
CNCP	Partie coopérante non-contractante
CP	Partie contractante
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CS	Comité Scientifique
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FS	État du pavillon
GTMOMCG	Groupe de Travail sur la Mise en Œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion
ICCAT	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
MCG	Mesure de Conservation et de Gestion
NCP	Partie non-contractante
ORGP	Organisation Régionale de Gestion des Pêches
ORGpt	Organisation Régionale de Gestion des Pêches de Thonidés
PRIOTC	Évaluation des performances de la Commission des thons de l'océan Indien
RAV	Registre de navires autorisés
SCS	Suivi, Contrôle et Surveillance
SDP	Programme de Document Statistique
SSN	Système de Surveillance des Navires
TDP	Programme de documentation commerciale
UE	Union Européenne
ZEE	Zone Économique Exclusive

Table des matières

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET DISPOSITIONS LOGISTIQUES.....	5
ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR UN SYSTÈME DE DOCUMENTATION DES CAPTURES (GTCDS)	5
ADMISSION DES OBSERVATEURS	5
RÉSUMÉ DES 1 ^{ème} ET 2 ^{ème} RÉUNIONS PAR SKYPE	5
SITUATION DE LA COMPOSITION DU GTCDS	9
PRÉSENTATION RÉALISÉE PAR L'ICCAT ET QUESTIONS-RÉPONSES.....	9
PRÉSENTATION RÉALISÉE PAR LA CCSBT ET QUESTIONS-RÉPONSES	9
PRÉSENTATION CONJOINTE RÉALISÉE PAR L'ICCAT/LA CCSBT ET QUESTIONS-RÉPONSES	10
PRÉSENTATION RÉALISÉE PAR WWF ET QUESTIONS-RÉPONSES.....	12
BRÈVE PRÉSENTATION DES OPTIONS PROPOSÉES POUR UN CDS DE LA CTOI.....	13
OPTION DE CDS PRÉFÉRÉE D'APRÈS L'ÉTUDE SUR LE CDS	13
ESPÈCES ET COUVERTURE.....	14
SUPPORT DU CDS DE LA CTOI.....	14
RELATION AVEC LA RÉGLEMENTATION DE L'UE EN MATIÈRE D'INN.....	15
AUTRES QUESTIONS	15
ÉLABORATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE/CALENDRIER DES RÉUNIONS DU GTCDS...	16
Appendice 1 – Ordre du jour de la réunion	17
Appendice 2. Liste des participants.....	19
Appendice 3 – Liste consolidée des recommandations issues de la réunion.....	20

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET DISPOSITIONS LOGISTIQUES

La réunion s'est tenue à l'hôtel Crown Plaza Hotel, à Nairobi, au Kenya, du 10 au 11 février 2020, avec l'assistance financière de la subvention 304 UE-CTOI et du Projet SWIOFISH 2 de la Banque mondiale.

Dr. O'Brien, le Secrétaire exécutif de la CTOI, a souhaité la bienvenue aux participants et a fourni des informations générales sur la réunion et les dispositions logistiques.

Un total de 30 participants (14 membres et un observateur) a participé à la réunion.

L'ordre du jour figure à l'Appendice 1 et la liste des participants est incluse à l'Appendice 2.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR UN SYSTÈME DE DOCUMENTATION DES CAPTURES (GTCDS)

Le Groupe de travail (GT) n'a pas été en mesure d'identifier un président pour la réunion et a demandé, à titre exceptionnel, que le Secrétaire exécutif assume cette fonction.

Le GT a convenu sans réserve qu'un président d'une CPC devrait être identifié avant toute future réunion du GTCDS.

ADMISSION DES OBSERVATEURS

L'observateur accrédité de la CTOI suivant a assisté à la réunion du GTCDS :

- Fonds mondial pour la nature (WWF)

RÉSUMÉ DES 1^{ère} ET 2^{ème} RÉUNIONS PAR SKYPE

Le Secrétariat de la CTOI a soumis un résumé de la 1^{ère} réunion virtuelle du GTCDS, qui s'est tenue le 18 décembre 2019.

Les participants à la 1^{ère} réunion par Skype du GTCDS (désignés ci-après « les Participants ») étaient les suivants :

Iran, Rép. Islamique de : M. Fariborz Rajaei ; **Japon** : M. Yuki Morita ; **Corée, Rép. de** : M. Ilkang Na ; **Seychelles** : Mme Julie Bibi ; **Sri Lanka** : M. Marcus Mallikage, Mme Sepalika Wickramasinghe ; **Secrétariat de la CTOI** : Gerard Domingue, Florian Giroux, Cynthia Fernandez Diaz.

Les points discutés et un résumé des discussions du GT sont présentés ci-dessous :

1. Élection du président du GT, comment ?

GTCDS : Les Participants ont convenu que le Secrétariat devrait faire fonction de Président intérimaire du GTCDS pour le moment.

Remarques du Secrétariat : Les membres du GT nommeront un Président du GTCDS, parmi les CPC, au cours de la réunion sur le CDS qui se tiendra à Nairobi, au Kenya. Le Président d'un organe ou d'un GT de la CTOI devrait être une CPC, ce qui est la pratique standard.

2. Travaux: définir la voie à suivre en tenant compte des éléments suivants :

- 1) l'étude sur le CDS apporte le contexte technique,
- 2) le projet de proposition relative à une Résolution sur le CDS de la CTOI.

GTCDS : Les Participants ont convenu que les tâches prioritaires de ses travaux devraient consister à :

- a) Décider quelle option devrait être choisie parmi les trois options présentées dans le rapport de l'étude sur le CDS ([IOTC-2019-WPICMM02 -MCS CDS Study](#)) pour la poursuite des discussions.
- b) Décider quelles espèces CTOI seront assujetties au CDS.

3. Réunion du GTCDS 10/11 février 2020 ?

GTCDS : Les Participants ont convenu de se réunir physiquement à Nairobi, au Kenya, les 10 et 11 février 2020, juste avant le GTMOMCG03.

4. Expert/personne-ressource pour contribuer aux travaux du GTCDS

- 1) Expert en CDS de la FAO
- 2) Responsable d'application de la CCSBT/CCAMLR
- 3) Tout autre expert ?

GTCDS : Les Participants ont convenu que des personnes-ressources d'autres ORGP pourraient prendre part à ces travaux : ICCAT, CCSBT ou CCAMLR, en fonction du budget disponible.

5. Prochaine réunion virtuelle

GTCDS : Les Participants ont convenu d'organiser une autre réunion virtuelle avant la réunion physique de Nairobi.

Remarques du Secrétariat : Il est proposé d'organiser la prochaine réunion virtuelle le 23 janvier 2020 à 10h00, heure des Seychelles (UTC +4). Il est également proposé que les membres du GTCDS soient en mesure d'exprimer leur préférence en ce qui concerne les trois options proposées dans l'étude sur le CDS afin de tenir une réunion plus ciblée au mois de février.

6. Budget de la Réunion du GTCDS des 10 et 11 février 2020

GTCDS : Les Participants ont demandé au Secrétariat de fournir une estimation des coûts de la réunion du GTCDS de février 2020.

Remarques du Secrétariat : Une estimation budgétaire est fournie ci-après.

- *Le lieu de la réunion sera financé par des fonds extrabudgétaires mis à la disposition de la CTOI (SWIOFISH 2). Coût estimé: 2 000 USD*
- *Participation des participants désignés au GTCDS : (i) à travers le FPR pour les CPC éligibles ; (ii) à travers les fonds extrabudgétaires mis à la disposition de la CTOI (Subvention UE) pour les CPC PMA et (iii) à travers les fonds extrabudgétaires mis à la disposition de la CTOI (Projet SWIOFISH 2) pour les CPC éligibles. Ces fonds sont également décrits dans les documents d'information pour la réunion du GTMOMCG03.*
- *Participation de personnes-ressources de l'ICCAT ou de la CCSBT ou de la CCAMLR : à travers les fonds extrabudgétaires mis à la disposition de la CTOI (Subvention UE) (Japon : À combien se montent les fonds disponibles ?). Coût estimé 3 000 USD par personne.*

Japon : Il serait opportun que le Secrétariat contacte des experts d'autres ORGP en vue d'obtenir leur expertise/avis à l'avance et diffuse le(s) document(s) récapitulatif(s) au GTCDS à des fins d'examen par les participants à la réunion de février.

7. Remarques supplémentaires

GTCDS : Les Participants ont pris note du faible niveau de participation à la réunion et ont

vivement encouragé toutes les personnes désignées au GTCDS à assister aux futures réunions.

Remarques du Secrétariat : Les membres du GTCDS sont encouragés à se familiariser avec l'étude sur le CDS (Chapitre III) ainsi qu'avec l'Annexe XII du document ([IOTC-2019-WPICMM02 -MCS CDS Study](#)). La réunion gagnera ainsi en efficacité.

Le Secrétariat de la CTOI a soumis un résumé de la 2^{ème} réunion virtuelle du GTCDS, qui s'est tenue le 23 janvier 2020.

Les participants à la 2ème réunion par Skype du GTCDS (désignés ci-après « les Participants ») étaient les suivants :

Australie : Howell, Susie ; **Indonésie** : Mme Riana Handayani ; **Japon** : M. Yuki Morita ; **Corée, Rép. de** : M. Ilkang Na ; **Mozambique** : M. Antonio Kechane CUAMBE ; **Somalie** : Mohamoud Sh. Abdullahi, Abdiaziz Haji Bashir Ismail ; **Thaïlande** : M. Piyachoke Sinanun, Mme Passarapa Kaewnem. **Secrétariat de la CTOI** : Gerard Domingue, Florian Giroux, Cynthia Fernandez Diaz.

Les points discutés et un résumé des discussions du GT sont présentés ci-dessous :

1. Expert/personne-ressource pour contribuer aux travaux du GTCDS

Suggestions finales sur la structure des présentations et validation avant d'envoyer le modèle à utiliser pour les présentations par les personnes-ressources de l'ICCAT/la CCSBT.

GTCDS : Les Participants ont convenu que le Secrétariat devrait transmettre le modèle à utiliser pour les présentations par l'ICCAT et la CCSBT.

2. Travaux : définir la voie à suivre en tenant compte des éléments suivants :

Situation des préférences exprimées en ce qui concerne les trois options proposées dans l'étude sur le CDS.

GTCDS : Les Participants ont convenu qu'ils prépareraient un bref résumé/une brève présentation qui sera soumis à la réunion de Nairobi exposant leur préférence en ce qui concerne les options proposées dans l'étude sur le CDS.

3. Participation des observateurs à la réunion du GTCDS (demande de WWF ou de toute autre ONG)

GTCDS : Les Participants ont convenu que les observateurs de la CTOI accrédités pourraient prendre part aux travaux du GTCDS.

4. Réunion du GTCDS 10/11 février 2020 - Ordre du jour provisoire

GTCDS : Les Participants ont convenu de rajouter les éléments suivants à l'ordre du jour provisoire : BRÈVE PRÉSENTATION DES TROIS OPTIONS DE L'ÉTUDE SUR LE CDS DE LA CTOI ; ESPÈCES ET COUVERTURE DU CDS ; CDS DE LA CTOI ET RÉGLEMENTATION DE L'UE EN MATIÈRE D'INN (POUR ÉVITER TOUTE DUPLICATION)

5. Remarques supplémentaires

GTCDS : Aucune remarque supplémentaire n'a été formulée par les Participants.

Remarques du Secrétariat : Recommandations pour les futures réunions par Skype : Pour une réunion Skype plus claire et plus audible, les membres du GTCDS sont encouragés à a) participer à la réunion Skype dans un bureau isolé, et b) mener les discussions contextuelles internes en maintenant leur micro éteint lorsque les discussions du GTCDS sont en cours. Nous espérons que ces recommandations permettront de bénéficier d'un environnement de réunion plus efficace et plus audible pour tous les participants.

SITUATION DE LA COMPOSITION DU GTCDS

Le Secrétariat de la CTOI a informé la réunion de la composition actuelle du GTCDS.

Au 23/01/2020, les membres actuels du GTCDS (17 CPC et un expert invité : 31 personnes) sont les suivants :

Australie, Bangladesh, Union Européenne, Inde, Indonésie, Iran, Rép. Islamique d', Japon, Corée, République de, Mozambique, Madagascar, Seychelles, Somalie, Afrique du sud, Sri Lanka, Soudan, Thaïlande, Yémen, Taiwan, Province de Chine.

Recommandations du GTCDS :

Le GT A CONVENU que la composition du GTCDS devrait être élargie afin d'inclure toutes les CPC. Reconnaissant que les réunions virtuelles ont posé des difficultés au GT actuel, le GT a également convenu qu'une composition plus large pourrait nécessiter des réunions physiques à l'avenir, en plus des réunions virtuelles.

PRÉSENTATION RÉALISÉE PAR L'ICCAT ET QUESTIONS-RÉPONSES

M. Alberto Parrilla, Responsable d'application au Secrétariat de l'ICCAT, a présenté le [Programme de Documentation de captures de l'ICCAT](#) et a fourni les conseils suivants en vue d'une éventuelle mise en place du CDS à la CTOI :

- Éviter la rotation des membres du Groupe de travail.
- Définir un cahier des charges précis pour le CDS.
- Relier les données de SSN au CDS (position géographique, date de la capture, date de création du document de capture).
- Éviter toute exemption : toutes les captures doivent être incluses dans le système.
- Recruter un expert technique « interne » au moins.
- Principales difficultés d'un point de vue technique :
 - développer un système intégré avec des modules auxiliaires.
- « Héberger » le système logiciel pour :
 - optimiser son utilisation et ses performances pour les utilisateurs ;
 - assurer une sécurité et une fiabilité maximum du système ;
 - dispenser une formation administrative (Secrétariat) et à l'utilisateur final ;
 - renforcer la maintenance et les services d'assistance pour intégrer de futures modifications ou améliorations du système.

PRÉSENTATION RÉALISÉE PAR LA CCSBT ET QUESTIONS-RÉPONSES

Mme Susie Iball, Responsable d'application au Secrétariat de la CCSBT, a présenté le [Programme de Documentation de captures de la CCSBT](#) et a fourni les conseils suivants en vue d'une éventuelle mise en place du CDS à la CTOI :

- Il est préférable de convenir d'une Résolution sur le CDS avant de développer le CDS.
- Vérifier s'il est possible d'harmoniser le processus avec les autres ORGP.
- Définir le point auquel le CDS doit débiter et s'arrêter.
- Réfléchir à la traçabilité : du navire à l'assiette ou du navire au premier point de vente etc. ?
- Que se passe-t-il dans le CDS lorsque le produit est exporté à un non-membre non-coopérant ?
- Décider si le système doit être utilisé pour contribuer au suivi de la capture en temps réel par rapport à l'allocation.

- Décider des espèces/types de produit qui doivent être couverts par le CDS.
- Étudier les éléments qui sont nécessaires dans le CDS pour prendre en charge les marchés d'importation.
- Étudier la quantité d'informations du CDS concernant celui qui a réalisé la capture/l'exportateur que les importateurs devraient pouvoir visualiser/consulter.
- Si nécessaire, décider si les données recueillies dans le CDS peuvent être utilisées comme composantes de contribution aux analyses scientifiques.
- Implications financières pour les membres : les avantages compensent-ils les coûts à long terme ?
- Examiner les exigences administratives pour les Membres et le Secrétariat :
 - Toutes les parties disposent-elles de la capacité nécessaire pour mettre en œuvre le système proposé ?
 - Les Membres/le Secrétariat auront-ils besoin de ressources/d'effectifs supplémentaires ?
 - (la charge de travail sera probablement plus importante avec un système sur support papier)
 - Des ateliers/formations seront-ils nécessaires ?
 - Qui se chargera de la formation ?
- Savoir exactement ce que vous souhaitez développer : un cahier des charges et des exigences précis.
- Vérifier si des logiciels existants peuvent être partagés avec une autre organisation pour éviter de « réinventer la roue ».
- Savoir quelles données/quels systèmes déjà mis en place pourraient être utilisés, par exemple le Secrétariat ou certains Membres pourraient déjà disposer de leurs propres systèmes ou bases de données susceptibles d'être directement intégrés dans un répertoire central.
- Déterminer si le CDS/e-CDS doit être développé en interne ou externalisé et dans quelle mesure les logiciels et le matériel informatique devraient être hébergés au Secrétariat ?
- Déterminer si un hébergement cloud est préférable à un serveur physique.
- Concevoir le système de telle sorte que de nouveaux modules puissent être rajoutés facilement, en cas de besoin.
- Intégrer une déclaration de données conçue sur mesure, dans la mesure du possible.
- Garantir un haut niveau de sécurité et de sauvegarde des données.

CDS papier ou e-CDS

Il sera probablement plus efficace de passer directement à un e-CDS plutôt que de commencer par un système sur support papier. Cependant, il convient de tenir compte des difficultés techniques potentielles liées à la mise en œuvre d'un e-CDS : besoins d'accès à internet et coûts associés à la bande passante, etc.

Le système doit-il fonctionner sur des appareils portables, tels que des téléphones/tablettes ?

Faut-il un processus de CDS de sauvegarde sur support papier au cas où l'e-CDS ne serait pas accessible, disponible, etc. ?

PRÉSENTATION CONJOINTE RÉALISÉE PAR L'ICCAT/LA CCSBT ET QUESTIONS-RÉPONSES

Le représentant du Secrétariat de l'ICCAT, M. Alberto Parrilla a présenté les [similitudes et les différences entre le CDS sur support papier de la CCSBT et l'e-BCD de l'ICCAT](#).

Les similitudes entre les CDS des deux ORGP sont les suivantes :

- Enregistrement des informations depuis la capture jusqu'au premier point de vente, au moins ;
- Enregistrement des informations pour une seule espèce de thonidés de grande valeur ;
- Inclusion des thons mis à mort dans les fermes ;
- Pas de cas spécial pour les pêcheries artisanales ;
- N'enregistre pas les remises à l'eau, les rejets et les poissons capturés par la pêche récréative ;
- Ne requiert pas l'utilisation du CDS pour le commerce de certaines parties des poissons (yeux, œufs, entrailles et queue) ;
- Nécessite la validation et/ou certification des documents de CDS ;
- Prévoit et enregistre les transbordements au port ; et
- Sont ou ont été financés à partir du budget de la Commission (+ contributions volontaires - ICCAT).

Le tableau ci-dessous résume les différences entre le CDS des deux ORGP.

CDS sur support papier de la CCSBT	eBCD de l'ICCAT
CDS sur support papier	CDS électronique (eBCD)
De nombreux processus manuels : saisie des données et comparaison des données, vérification des divergences et communication avec les membres en ce qui concerne les problèmes rencontrés.	De nombreux processus automatisés : aucune saisie de données requise par le Secrétariat, vérifications automatisées et alertes intégrées pour le suivi des captures par rapport à l'allocation et toute capture excessive, et vérifications croisées automatisées d'autres informations.
Le marquage de chaque « SBT » entier est obligatoire.	Le marquage de chaque thon rouge n'est pas obligatoire.
Des transbordements en mer autorisés ont lieu et sont enregistrés dans le CDS.	Les transbordements en mer ne sont pas autorisés et ne sont donc pas enregistrés dans le CDS.
Il n'y a pas d'opérations de pêche conjointes entre les Membres ni de transfert de thons vivants entre les Membres et ces activités ne font donc pas partie du CDS (<i>le CDS prévoit le transfert vivant entre des fermes appartenant au même membre, ce qui ne se produit que rarement</i>).	L'eBCD prévoit et enregistre les opérations de pêche conjointes entre les Membres et le transfert de thons vivants entre des remorqueurs, des madragues et des fermes. Jamais entre des navires de capture.
Le CDS suit le flux de produit depuis la capture jusqu'au premier point de vente (marché intérieur ou d'exportation) ainsi que toute exportation après un débarquement national et les réexportations réalisées par les Membres.	Le CDS suit le flux de produit depuis la capture jusqu'au premier débarquement/vente national et/ou jusqu'à la dernière importation, et est ensuite facultatif pour tout autre point le long de la chaîne d'approvisionnement.

CDS sur support papier de la CCSBT	eBCD de l'ICCAT
L'application de CDS a été conçue en interne et est gérée par le Secrétariat.	L'eBCD a été conçu par un sous-traitant externe et est actuellement géré par un sous-traitant externe.
<p>Faible coût pour la conception initiale/maintenance :</p> <p>Les coûts de conception étaient de l'ordre de 75% des heures d'un membre du personnel du Secrétariat sur 6-8 mois et d'environ 10% de ses heures par la suite.</p> <p>Coûts de logiciels relativement faibles, la plupart d'entre eux sont gratuits</p>	<p>Coûts de conception et de maintenance élevés :</p> <p>Les frais annuels dépendent dans une grande mesure des modifications qui doivent être apportées chaque année au système.</p> <p>En ce qui concerne le transfert du projet au Secrétariat, le Secrétariat est pleinement conscient que les coûts initiaux seront très élevés durant cette période de transition.</p>
<p>Emploie une forte proportion des ressources totales du personnel du Secrétariat chaque année :</p> <p>Implique 10-20% des heures/an du Responsable des données +20-25% des heures/an du Responsable d'application + occasionnellement la personne chargée de la saisie des données + occasionnellement l'assistant d'application</p> <p>(Il y a 4 membres de la catégorie Professionnelle à la CCSBT)</p>	<p>Emploie un pourcentage bien inférieur de ressources totales du personnel du Secrétariat :</p> <p>Depuis que l'eBCD a été mis en place, le Secrétariat fait davantage fonction d'agent de contact entre les utilisateurs du système et l'équipe d'assistance ou leurs administrateurs respectifs des CPC. Des BCD sur support papier doivent parfois être gérés.</p>

PRÉSENTATION RÉALISÉE PAR WWF ET QUESTIONS-RÉPONSES

Dr Antonia Leroy du Bureau de la politique européenne de WWF a présenté le document AUGMENTER LA TRAÇABILITÉ ET LA TRANSPARENCE DES PRODUITS DE LA MER - l'importance de robustes systèmes de gestion et de collecte de données dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non documentée (INN).

Le résumé et les recommandations de la présentation sont repris ci-dessous :

- Des mécanismes de contrôle des importations sont indispensables pour améliorer la traçabilité et éviter que des produits de la mer INN n'atteignent les marchés ;
- Des difficultés persistent dans la traçabilité mondiale des produits de la mer engendrant des contraintes pour les États exportateurs ;
- Une harmonisation mondiale des éléments de données clés (KDE) entre les principaux marchés et au sein des ORGP est un moyen efficace de garantir la traçabilité des produits de la mer et d'éviter que des poissons INN n'atteignent le marché ;
- Les Parties contractantes des ORGP ont un rôle prépondérant à jouer pour améliorer les systèmes de documentation des captures et atteindre l'ODD 14.4.

BRÈVE PRÉSENTATION DES OPTIONS PROPOSÉES POUR UN CDS DE LA CTOI

Le Secrétariat de la CTOI a présenté les informations détaillées sur les divers aspects d'un système de CDS, son objectif (la protection des stocks à travers la lutte contre la pêche INN) et ses fonctions (le refus de l'accès au marché à tout produit issu de la pêche INN).

Les raisons motivant la mise en œuvre d'un CDS sont les suivantes :

- dépasser les limites d'un programme de documentation commerciale (TDP) pour une seule espèce, tel que suggéré en 2009 ;
- permettre aux ORGP et aux CPC de suivre toutes les captures, en veillant à ce que les prises INN (navires sous pavillon de complaisance, dépassement du quota, transbordements illégaux, absence de SSN ou d'observateurs, etc.) ne puissent pas être commercialisées dans des marchés légaux qui coopèrent ;
- apporter une solution de suivi quasiment en temps réel des captures. Ceci est particulièrement important dans les pêcheries où un Total admissible de captures (TAC) et des quotas sont mis en place.
- couvrir plusieurs espèces (CCAMLR et CDS de l'UE).

OPTION DE CDS PRÉFÉRÉE D'APRÈS L'ÉTUDE SUR LE CDS

Le Secrétariat de la CTOI a présenté les trois options disponibles pour la CTOI afin de développer un CDS :

Option n°1

La CTOI, l'ICCAT, l'IATTC et la WCPFC lancent un cycle de négociations de type Kobe, axé sur le développement d'un super CDS-thons, desservant ces quatre ORGP.

Option n°2

Adoption d'une conception de système dans laquelle la CTOI construit sa propre plateforme et permet à d'autres, futurs, systèmes d'accéder à certaines de ses données et vice-versa. (pour détecter la « double fraude »).

Généralement compliqué en raison de questions liées à la confidentialité des données et de compatibilité de plateforme.

Option n°3

Aller de l'avant et développer un CDS de la CTOI autonome. La WCPFC s'emploie à développer cette option depuis 10 ans, ce qui doit encore donner lieu à l'adoption d'une MCG.

Alors que cette option entraînera la mise en œuvre d'un CDS de la CTOI, elle aura les conséquences suivantes :

Un CDS inefficace quant à sa capacité à limiter l'incidence de la pêche INN ;

Une nouvelle érosion de la coordination internationale sur les questions liées au commerce alors que l'harmonisation est nécessaire et largement recommandée comme meilleure pratique ;

Une grave érosion des chances pour les ORGP thonières d'atteindre un jour l'option 1 (un super CDS), puisque la CTOI aura déjà investi/choisi un système autonome.

Recommandation/s du GTCDS

Les options 1 et 3 ont reçu le même niveau de soutien. Le GT a recommandé que cette question soit traitée de manière plus approfondie dans les TdR du GTCDS.

ESPÈCES ET COUVERTURE

Le Secrétariat de la CTOI a présenté la proposition du consultant chargé du CDS en ce qui concerne les espèces couvertes par le CDS de la CCAMLR et du CDS de l'UE et les espèces qui devraient être couvertes par le CDS de la CTOI.

Les CDS de la CCAMLR et de l'UE ont démontré que plusieurs espèces peuvent être soumises aux structures d'un CDS, sans rajouter de couches de complexité, sans augmenter les coûts de développement ou d'utilisation du système, et que couvrir plusieurs espèces revient au même que couvrir une seule espèce. Il ne serait donc pas rentable de ne pas soumettre aux structures de ce système toutes les espèces commercialement importantes, connues pour être ciblées par les opérations INN et en être le moteur.

Il est proposé que tout futur système de CDS couvre, au moins, les espèces répertoriées ci-dessous :

Nom commun	Nom scientifique	Code espèce alpha-3 de la FAO
Albacore	<i>Thunnus albacares</i>	YFT
Listao	<i>Katsuwonus pelamis</i>	SKJ
Thon obèse	<i>Thunnus obesus</i>	BET
Germon	<i>Thunnus alalunga</i>	ALB
Marlin bleu	<i>Makaira nigricans</i>	BUM
Marlin noir	<i>Makaira indica</i>	BLM
Marlin rayé	<i>Tetrapturus audax</i>	MLS
Espadon	<i>Xiphias gladius</i>	Espadon

Recommandation/s du GTCDS

Le GT a pris note d'un ensemble de facteurs qui devraient être pris en considération lors de l'identification des espèces. Ils incluent l'état du stock, le risque d'opérations INN, le niveau de commerce international et les difficultés de mise en œuvre. Le GT a convenu que le CDS pourrait couvrir, en premier lieu, les thons tropicaux (thon obèse, albacore et listao) puis progressivement les autres espèces CTOI.

Le GT a convenu que les flottilles industrielles ainsi que les flottilles artisanales devraient être incluses dans le CDS. Certains participants du GT ont indiqué qu'il est nécessaire d'accorder une attention particulière à la flottille artisanale, par exemple en étendant progressivement le CDS aux flottilles artisanales.

Le GT a recommandé que cette question soit traitée de manière plus approfondie dans les TdR du GTCDS.

SUPPORT DU CDS DE LA CTOI

Le Secrétariat de la CTOI a présenté la recommandation issue de l'étude sur le CDS en ce qui concerne un CDS sur support papier ou un CDS électronique.

Actuellement, aucun CDS n'a été créé au format électronique dès le départ. Les CDS de la CCAMLR et de l'ICCAT ont été élaborés comme CDS sur support papier puis mis à niveau pour devenir des systèmes entièrement électroniques après de nombreuses années d'utilisation sur papier.

Il est clair que cette situation ne devrait pas se reproduire au sein de la CTOI et que le système devrait être électronique dès le départ.

Recommandation/s du GTCDS

Le GT a noté que les mécanismes de commerce international de thonidés s'orientent de plus en plus vers des systèmes électroniques et que l'ICCAT dispose d'un e-CDS et que la CCSBT s'emploie à mettre en place un système de ce type. Le GT a convenu que le CDS de la CTOI devrait être, par conséquent, un système électronique. Certains participants du GT ont toutefois indiqué que lors de l'application du CDS aux flottilles artisanales, d'autres approches pourraient être nécessaires à court terme.

RELATION AVEC LA RÉGLEMENTATION DE L'UE EN MATIÈRE D'INN

Le Secrétariat de la CTOI a présenté des informations contextuelles sur le RÈGLEMENT DU CONSEIL (CE) n° 1005/2008, et plus précisément :

A) Article 13 - Systèmes de documentation des captures adoptés et appliqués dans le cadre des organisations régionales de gestion des pêches

« Les documents de capture, ainsi que tous documents connexes, validés conformément aux systèmes de documentation des captures adoptés par les organisations régionales de gestion des pêches, lesquels sont reconnus comme répondant aux exigences énoncées dans le présent règlement, sont acceptés comme certificats de capture pour les produits de la pêche provenant d'espèces auxquelles s'appliquent ces systèmes de documentation; ces documents sont soumis aux exigences de contrôle et de vérification que les articles 16 et 17 imposent à l'État membre d'importation ainsi qu'aux dispositions prévues à l'article 18 en matière de refus d'importation. La liste des systèmes de documentation est établie conformément à la procédure prévue à l'article 54, paragraphe 2. »

B) ANNEXE III - Notifications de l'État du pavillon

« Systèmes de documentation des captures adoptés par les organisations régionales de gestion des pêches, visés à l'article 13 : Lorsqu'un système de documentation des captures adopté par une organisation régionale de gestion des pêches a été reconnu comme système de certification des captures aux fins du présent règlement, les notifications de l'État du pavillon effectuées dans le cadre de ce système de documentation des captures sont réputées effectuées conformément aux dispositions du point 1 de la présente annexe, et les dispositions de cette dernière s'appliquent par analogie. »

Recommandation/s du GTCDS

Le GT a noté que le CDS de l'UE prévoit la reconnaissance des CDS développés par les ORGP. Le GT a convenu qu'un CDS de la CTOI devrait s'adapter aux exigences du marché de l'UE.

Le GT a recommandé de traiter la question de la reconnaissance de manière plus approfondie dans les TdR du GTCDS et d'inclure d'autres États de marché.

AUTRES QUESTIONS

Recommandation/s du GTCDS

Le GT a noté que les considérations financières et les objectifs du CDS de la CTOI seront importants dans la conception, le développement et la mise en œuvre d'un CDS et a convenu de traiter cette question de manière plus approfondie dans les TdR du GTCDS

ÉLABORATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE/CALENDRIER DES RÉUNIONS DU GTCDS

Recommandation/s du GTCDS

Le GT a convenu que les questions suivantes devraient être traitées avant le Comité d'Application de 2020 :

- Élection d'un président du GTCDS (par voie électronique, ce processus sera organisé par le Secrétariat),
- Élaboration d'un projet de TdR pour le GTCDS (par e-mail).

Appendice 1 – Ordre du jour de la réunion

ORDRE DU JOUR : REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR UN SYSTEME DE DOCUMENTATION DES CAPTURES

V1 - 28 janvier 2020

Date: 10-11 février 2020

Lieu : Kenya

Site : Crowne Plaza, Nairobi

Horaire : 09h00–17h00 tous les jours

Président : À déterminer

Vice-Président: À déterminer

- 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION** (Secrétariat)
- 2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU GTCDS** (Membres)
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION** (Président)
- 4. ADMISSION DES OBSERVATEURS** (Président)
- 5. RÉSUMÉ DES 1ère ET 2ème RÉUNIONS PAR SKYPE** (Président/Secrétariat)
- 6. SITUATION DE LA COMPOSITION DU GTCDS** (Président/Secrétariat)
- 7. PRÉSENTATION RÉALISÉE PAR L'ICCAT ET QUESTIONS-RÉPONSES** (ICCAT)
- 8. PRÉSENTATION RÉALISÉE PAR LA CCSBT ET QUESTIONS-RÉPONSES** (CCSBT)
- 9. PRÉSENTATION RÉALISÉE PAR WWF ET QUESTIONS-RÉPONSES** (WWF)
- 10. BRÈVE PRÉSENTATION DES OPTIONS PROPOSÉES POUR UN CDS DE LA CTOI** (Secrétariat)
- 11. CARACTÉRISTIQUES ÉVENTUELLES DU CDS DE LA CTOI :**
 - (1) OPTION DE CDS PRÉFÉRÉE D'APRÈS L'ÉTUDE SUR LE CDS** (Membres du GT)
 - Option 1 - La CTOI, l'ICCAT, l'IATTC et la WCPFC lancent un cycle de négociations de type Kobe
 - Option 2 - Système de CDS propre à la CTOI permettant l'intégration de futurs systèmes
 - Option 3 - CDS autonome de la CTOI
 - (2) ESPÈCES ET COUVERTURE** (Membres)
 - (3) SUPPORT DU CDS DE LA CTOI (CDS papier ou CDS électronique)** (Membres)
 - (4) RELATION AVEC LA RÉGLEMENTATION DE L'UE EN MATIÈRE D'INN (POUR ÉVITER TOUTE DUPLICATION)** (Membres)
 - (5) AUTRES QUESTIONS (LE CAS ÉCHÉANT)** (Membres)

12. ÉLABORATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE/CALENDRIER DES RÉUNIONS DU GTCDS
(Membres du GT)

Préparation d'un document sur l'option choisie pour le Comité d'Application/la Commission

13. AUTRES QUESTIONS (Président)

Appendice 2. Liste des participants.

Président

Néant

Participants

M. Mohamed E. **ABDELRAHMAN**

Ministry of Animal Resources

Soudan

E-mail

mmohamedelmustafa@yahoo.com

Mr. Mohamoud Sh. **ABDULLAHI**

Somali Federal Ministry of Fisheries and Marine Resources

Somalie

E-mail: Mr.badrudiin@gmail.com

Mme Toilanti **ALI SOULE**

Direction Générale des Ressources Halieutiques,

Union des Comores

Courriel: toilantialy@gmail.com

M. Said **BOINA**

Direction Générale des Ressources Halieutiques,

Union des Comores

Courriel: dalaili@live.fr

M. Antonio K. **CUAMBE**

Ministry of Sea, Inland Waters & Fisheries Mozambique

E-mail: kechane@gmail.com

Mme Marta L. **GOMEZ**

Head of IUU Department. Sub-directorate General of Control and Inspection. Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentacion.

Espagne (UE)

Mme Riana **Handayani**

Fish Resources Governance in IEEZ and High Seas, Ministry of Marine Affairs and Fisheries

Indonésie

E-mail: sdi.djpt@yahoo.com

M. Abdiaziz H. B. **ISMAIL**

Somali Federal Ministry of Fisheries and Marine Resources

Somalie

E-mail: fishmcs@mfinr.gov.so

Mme. Passarapa **KAEWNEM**

Department of Fisheries

Thaïlande

E-mail: passarapak@hotmail.com

M. Johnny **LOUYS**

Seychelles Fishing Authority

Seychelles

E-mail: jlouys@sfa.sc

M. Marcus **MALLIKAGE**

Department of Fisheries and Aquatic Resources

Sri Lanka

E-mail: mallikage67@gmail.com

Satya **MARDI**

Directorate General of Capture Fisheries

: Ministry of Marine Affairs and Fisheries

Indonésie

E-mail: sdi.djpt@yahoo.com

Mme Laura **MAROT**

European Commission - DG MARE

E-mail: laura.marot@ec.europa.eu

Mme Anaïs **MELARD**

Chargée de mission Accords thoniers internationaux, Bureau des affaires européennes et internationales. Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture. Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

France (UE)

E-mail : anais.malard@agriculture.gouv.fr

M. Yuki **MORITA**

Fisheries Agency of Japan

Japon

E-mail : yuki_morita470@maff.go.jp

M. Kanit **NAKSUNG**

Director of Fish Quarantine and Inspection Division Department of Fisheries, Thaïlande

E-mail: k_naksung@yahoo.com

Dr. Paul **PANDIAN**

Department of Fisheries, Ministry of Fisheries, Animal Husbandry and Dairying Inde

E-mail: pl_pndn@yahoo.com

Sri **PATMIARSIH**

Directorate General of Capture Fisheries Ministry of Marine Affairs and Fisheries Indonésie

E-mail: sdi.djpt@yahoo.com

M. Fariborz **RAJAEI**

Iran Fisheries Organisation

Iran

E-mail: rajaeif@gmail.com

Mme Sitraka **RANDRIAMANANTSOA**

Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Madagascar

E-mail: sitrakntsoa@gmail.com

M. Marolova A. **RASALOMANPIONONA**

Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Madagascar

E-mail: lovastat.mrhp@gmail.com

Mr Md. Abu **SAYED**

Ministry of Fisheries & Livestock, Bangladesh

E-mail: sayedtalukder1971@gmail.com

M. Piyachoke **SINANUN**

Department of Fisheries

Thaïlande

E-mail : ptsinaun@yahoo.com

Mme W.S. **WICKRAMASINGHE**

Department of Fisheries and Aquatic Resources

Sri Lanka

E-mail : sepalikawic@gmail.com

Observateur

M. Edward **KIMAKWA**

WWF- WWF Regional Office for Africa (ROA)

Regional Fisheries Programme Manager

E-mail: ekimakwa@wwf.panda.org

Mme Antonia **LEROY**

Illegal Fishing Policy Officer, WWF European Policy Office

E-mail: aleroy@wwf.eu

Secrétariat de la CTOI

Dr. Chris **O'BRIEN**

Secrétaire exécutif

E-mail: Chris.O'Brien@fao.org

M. Gerard **DOMINGUE**

Coordinateur d'application

E-mail: gerard.domingue@fao.org

M. Florian **GIROUX**

Chargé d'application

E-mail: florian.giroux@fao.org

Personnes-ressources:

Secrétariat de l'ICCAT

M. Alberto **Parrilla**

Madrid, Espagne

E-mail: alberto.parrilla@iccat.int

Appendice 3 – Liste consolidée des recommandations issues de la réunion

SITUATION DE LA COMPOSITION DU GTCDS

Recommandation/s du GTCDS

Le GT A CONVENU que la composition du GTCDS devrait être élargie afin d'inclure toutes les CPC. Reconnaissant que les réunions virtuelles ont posé des difficultés au GT actuel, le GT a également convenu qu'une composition plus large pourrait nécessiter des réunions physiques à l'avenir, en plus des réunions virtuelles.

OPTION DE CDS PRÉFÉRÉE D'APRÈS L'ÉTUDE SUR LE CDS

Recommandation/s du GTCDS

Les options 1 et 3 ont reçu le même niveau de soutien. Le GT a recommandé que cette question soit traitée de manière plus approfondie dans les TdR du GTCDS.

ESPÈCES ET COUVERTURE

Recommandation/s du GTCDS

Le GT a pris note d'un ensemble de facteurs qui devraient être pris en considération lors de l'identification des espèces. Ils incluent l'état du stock, le risque d'opérations INN, le niveau de commerce international et les difficultés de mise en œuvre. Le GT a convenu que le CDS pourrait couvrir, en premier lieu, les thons tropicaux (thon obèse, albacore et listao) puis progressivement les autres espèces CTOI.

Le GT a convenu que les flottilles industrielles ainsi que les flottilles artisanales devraient être incluses dans le CDS. Certains participants du GT ont indiqué qu'il est nécessaire d'accorder une attention particulière à la flottille artisanale, par exemple en étendant progressivement le CDS aux flottilles artisanales.

Le GT a recommandé que cette question soit traitée de manière plus approfondie dans les TdR du GTCDS.

SUPPORT DU CDS DE LA CTOI

Recommandation/s du GTCDS

Le GT a noté que les mécanismes de commerce international de thonidés s'orientent de plus en plus vers des systèmes électroniques et que l'ICCAT dispose d'un e-CDS et que la CCSBT s'emploie à mettre en place un système de ce type. Le GT a convenu que le CDS de la CTOI devrait être, par conséquent, un système électronique. Certains participants du GT ont toutefois indiqué que lors de l'application du CDS aux flottilles artisanales, d'autres approches pourraient être nécessaires à court terme.

RELATION AVEC LA RÉGLEMENTATION DE L'UE EN MATIÈRE D'INN

Recommandation/s du GTCDS

Le GT a noté que le CDS de l'UE prévoit la reconnaissance des CDS développés par les ORGP. Le GT a convenu qu'un CDS de la CTOI devrait s'adapter aux exigences du marché de l'UE.

Le GT a recommandé de traiter la question de la reconnaissance de manière plus approfondie dans les TdR du GTCDS et d'inclure d'autres États de marché.

AUTRES QUESTIONS

Recommandation/s du GTCDS

Le GT a noté que les considérations financières et les objectifs du CDS de la CTOI seront importants dans la conception, le développement et la mise en œuvre d'un CDS et a convenu de traiter cette question de manière plus approfondie dans les TdR du GTCDS.

ÉLABORATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE/CALENDRIER DES RÉUNIONS DU GTCDS

Recommandation/s du GTCDS

Le GT a convenu que les questions suivantes devraient être traitées avant le Comité d'Application de 2020 :

- Élection d'un président du GTCDS (par voie électronique, ce processus sera organisé par le Secrétariat),
- Élaboration d'un projet de TdR pour le GTCDS (par e-mail).